

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-005

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Bilan des cessions et acquisitions sur l'année 2024

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Il est expliqué à l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2024 est le suivant :

Pour les cessions 2024 :

- Cession de 10 m² du chemin de Castel au profit de Madame Guylaine MARTIN et Monsieur CORBEIA VAZ PÉDRO (délibération 2024-02-06-016) :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-005-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Madame Guylaine MARTIN et Monsieur CORREIA VAZ Pédro ont fait part de leur volonté d'acquérir une portion de 10 m² du chemin de Castel, afin de pouvoir poser un portail et ainsi de clôturer leur parcelle. Le prix convenu entre les parties est celui de l'Avis de France Domaines 7302-D du 28 novembre 2023, demandé à titre informatif, soit 1 210 €.

➤ **Cession de l'allée de Montessuit au profit de Monsieur BARBOLAT Nicolas (délibération 2024-05-29-017) :**

La volonté de la commune a été de céder l'allée de Montessuit à Monsieur BARBOLAT Nicolas, propriétaire de l'unique habitation desservie par l'allée, ce dernier ayant accepté la proposition. Ainsi, ledit bien a été cédé à titre gratuit.
L'Avis de France Domaines n° 2024-01262-35246, en date du 22 mai 2024, indique une valeur vénale minimale de 756 €.

➤ **Cession d'un bâtiment à usage de local technique communal, parcelles AC 194 -294-296 – Route de Jons (délibération 2024- 09-25-010) :**

La Commune est propriétaire d'un immeuble bâti sis à MONTLUEL (01120) 120 route de Jons, correspondant aux parcelles cadastrées section AC numéros 194 – 294 – 296, comprenant un bâtiment à usage stockage et de local technique communal. Ledit bâtiment est vétuste, n'est plus utilisé que de façon marginale et ne sera à court terme plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. La Communauté de Communes de la Côtière à MONTLUEL, propriétaire des parcelles contigües, cadastrées section AC n° 223 et section AC n°195, s'est engagée dans la création d'un nouvel équipement sportif pour reloger en priorité des activités de gymnastique, boxe et arts martiaux, hébergées à ce jour dans des locaux vétustes et sous-dimensionnés.

L'ensemble du site appartient à trois propriétaires différents, à savoir :

- o La commune de Montluel qui possède les parcelles cadastrées section AC numéros 194 – 294 – 296, bâtiment à usage de local technique communal
- o La SCI EDOUARD, louant ses murs à l'entreprise Madame Henriette EDOUARD : fabrication française de foulard,
- o La 3CM qui détient les parcelles cadastrées AC n°195 et 223 : bâtiment situé au nord, où sont installées les activités sportives et associatives,

La Commune de MONTLUEL a été destinataire d'une offre, acceptée, en date du 9 février 2024, à hauteur de 820.000 €.

Pour les acquisitions 2024 :

➤ **Acquisition partielle des parcelles C1124 et C1125 – impasse du four (délibération 2024-02-06-017) :**

Une emprise de 7m², sur les parcelles cadastrées C1124 et C1125 non bâties et en nature de terrain nu, comporte un poteau électrique. Elle se situe à proximité immédiate de l'entrée de la propriété de Monsieur Guy MARTIN et fait office de chemin d'accès à cette propriété. Monsieur Guy MARTIN a demandé la rétrocession à la commune de cette emprise de 7 m², cédée selon l'avis des Domaines, consulté à titre informatif, pour un prix de 847 €.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2411-1

Considérant les cessions et acquisitions ayant eu lieu en cours d'année 2024,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'Approuver le bilan des acquisitions et cessions 2024 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-005-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025